

31^{ième}

Rapport annuel 2022-2023

*Fauchage de la renouée japonaise
En août 2023 le long du parcours des Anses*



**Regroupement pour la mise en valeur
du secteur de la rue Saint-Laurent, Lévis, Québec**

MOT DU PRÉSIDENT

Après la période active de la pandémie de la COVID-19, les activités des membres du Conseil d'administration du Regroupement ont repris un rythme plus régulier avec la tenue de réunions en mode présentiel. Ainsi, 8 réunions ont été tenues entre novembre 2022 et août 2023.

Deux membres du Conseil d'administration ont démissionné en cours de mandat : M. Dany Pelletier pour des raisons professionnelles et Mme Huguette Gagnon en raison d'un déménagement. Mme Isabelle Côté a été cooptée au cours du printemps.

À la lecture de ce rapport, vous prendrez connaissance de certains dossiers ayant fait l'objet de suivis des administrateurs du Regroupement.

Des défis pointent à l'horizon pour la prochaine année :

- La coupe régulière de la renouée japonaise et le nettoyage des berges;*
- La consultation concernant la « Stratégie lévisienne de sécurité routière »;*
- Le devenir de la ferme Chapais;*
- Le mur de soutènement le long du parcours des anses à proximité du secteur de la traverse;*
- L'avenir de l'église Ste-Jeanne d'Arc;*
- Les percées visuelles;*
- La poursuite des améliorations au parc de la Jetée près du quai Valero;*
- Le suivi de l'évolution du dossier d'un hôtel dans le secteur de la traverse ainsi que l'installation d'un funiculaire;*
- La demande d'installation d'un trottoir dans la côte Rochette;*
- La poursuite des demandes du réaménagement du parc du Domaine Etchemin et l'installation de mobiliers urbains.*

J'adresse mes remerciements aux membres du Conseil d'administration.

Émilien Bouffard, président, Lévis, le 26 octobre 2023

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

Émilien Bouffard, président	François Bilodeau, vice-président et secrétaire	Francine Wellman, trésorière
Marc-André Boucher, communication	Pierre Gouin	Isabelle Côté
Jeanne Leclerc	Marie-Josée Minville	

SUJETS DISCUTÉS AU C.A. DU REGROUPEMENT

A. Renouée japonaise qui cache la baie située en face des propriétés des 3605 à 3680, rue St-Laurent

Depuis plusieurs, le Regroupement a fait des demandes aux divers représentants de la Ville de Lévis, pour des coupes répétées de la renouée japonaise qui obstrue la vue au fleuve. Au fil des années, ce sujet a été discuté avec les élus en place pour trouver une solution appropriée.

Lors de l'Assemblée générale de novembre 2022, une résolution a été adoptée demandant au CA d'exiger à la Ville des coupes à quelques reprises à chaque été, de la renouée japonaise dans le secteur de l'anse Hadlow. Une demande formelle a été adressée au maire et plusieurs échanges ont été tenus avec le conseiller municipal à ce sujet.

À ce jour, un fauchage a été réalisé en août 2023 en bordure le long du parcours des Anses, Toutefois, la renouée qui pousse sur les berges du fleuve est toujours présente et son envahissement progresse d'année en année. La Ville a formulé une demande au gouvernement fédéral puisqu'il s'agit d'une zone relevant du fédéral.

Le 23 octobre dernier, M. Nicolas Latouche, conseiller en environnement à la Ville de Lévis a contacté le président pour lui partager un suivi concernant la renouée japonaise :

- La Ville est toujours en attente d'une réponse d'un professionnel relevant du Ministère de l'environnement du fédéral;
- La Ville procède actuellement à faire l'inventaire des zones où la renouée japonaise et d'autres plantes exotiques envahissantes sont implantées en bordure du fleuve;
- En 2024, un Plan d'action sera produit concernant la gestion des plantes exotiques envahissantes qui pourrait comprendre le fauchage, l'arrachage, le ramassage et la plantation d'arbustes.
- Une « corvée citoyenne » pour réaliser ces actions pourrait être organisée conjointement par la Ville et des organismes du milieu dont le Regroupement pourrait s'impliquer; il s'agit à ce moment, d'un projet à l'étude...

B. Nettoyage des berges

En juin 2022, l'organisme Le Filon a réalisé une activité restreinte du nettoyage des berges. Des membres du Regroupement se sont joints à cette activité. Le Regroupement devra réfléchir à reprendre cette activité mais de façon plus modeste que lors des derniers nettoyages lorsqu'un repas était servi avec de l'animation musicale et des prix de présence.

C. La Ferme Chapais

Le suivi de ce dossier relevant du Gouvernement fédéral tarde à s'actualiser. Il semble que le Gouvernement consulte actuellement les peuples autochtones à ce sujet.

En juin 2023, les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du projet du GIRAM en association avec la Fondation Environnement GIRAM visant à créer un arboretum sur le site de la ferme Chapais et ont adopté à l'unanimité cette résolution : « Le Regroupement appuie favorablement le projet du GIRAM en association avec la Fondation Environnement GIRAM visant à créer sur le site de la ferme Chapais, un arboretum (jardin botanique) ouvert au public, spécialisé, comportant plusieurs espèces et cultivars d'arbres et d'arbustes du monde entier, disposés dans un espace paysager ». Cette résolution a été transmise à GIRAM, au maire Gilles Lehouillier, à la députée fédérale Dominique Vien ainsi qu'au député provincial Bernard Drainville.

Aucun nouveau suivi à ce jour malgré certaines relances et la volonté de la Ville de Lévis de conserver cet espace en parc et en jardin communautaire.

Mise à jour du site WEB

Des efforts visant le maintien à jour du site Web se poursuivent. L'adresse est : www.ruesaintlaurent.org

Des affiches sont installées le long du « Parcours des Anses » afin de mieux faire connaître le Regroupement en y indiquant la raison d'être de notre organisme ainsi que l'adresse du site Web du Regroupement.



F. Parc du Domaine Etchemin

Le Parc du Domaine Etchemin, à l'embouchure de la rivière Etchemin, n'a jamais été aménagé sous prétexte que la zone est inondable. Il a été demandé à quelques reprises à M. Steve Dorval, si l'aménagement de bancs, tables et autres installations pourraient être mis en place pour accommoder les nombreux utilisateurs de ce parc. Ce dernier a précisé lors de l'AGA en novembre 2022, que des bancs de parc seraient installés. Aucun nouveau développement à cet effet.

À l'hiver 2023, le président a participé à un atelier organisé par des étudiants de l'Université Laval au programme de Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional. L'atelier portait sur le réaménagement de l'embouchure de la rivière Etchemin. Des propositions figurent au document rédigé et diffusé par les étudiants, notamment un réaménagement du parc du Domaine Etchemin.

G. Vitesse sur la rue St-Laurent

Lors de l'AGA 2022, des demandes ont été formulées à M. Steve Dorval pour la réduction de la vitesse :

- Secteur des condominiums du Diamant Bleu : une limite de vitesse de 30 km/h avait été demandée.
- Secteur du Contillet : installation de dos d'âne pouvant être enlevés l'hiver et limitation de la vitesse à 40 KM/H ainsi que sur toute la rue St-Laurent d'ailleurs.



M. Dorval avait mentionné en novembre 2022 qu'un Comité serait formé à cet effet. Le 23 octobre 2023, la Ville de Lévis a dévoilé les détails de sa grande consultation portant sur la sécurité routière qui se déroulera cet automne. Elle invite la population à participer en grand nombre aux différentes activités de consultation afin que les priorités des citoyennes et citoyens se reflètent dans sa future Stratégie lévisienne de sécurité routière.

Participer en ligne : Du 4 novembre au 5 décembre

Les personnes intéressées pourront remplir un questionnaire en ligne sur la plateforme de consultation levisconsulte.ca.

Rencontres en kiosque : Les 4 et 5 novembre

Des kiosques interactifs seront présents dans chacun des trois arrondissements de Lévis. Accès libre sans inscription.

Prendre part aux ateliers participatifs :

Le 16 novembre : organismes et les 2 et 3 décembre : citoyennes et citoyens

Récemment, dans le secteur de l'Anse Tibbits, un tableau indicateur de la vitesse a été installé et incite les conducteurs à réduire la vitesse. Un autre tableau indicateur de la vitesse a été installé devant le secteur des condominiums « Le Diamant Bleu ».



H. Demande de démolition de l'ancien Hôtel Victoria

Les administrateurs suivent avec intérêt les décisions du Comité de démolition de l'ancien Hôtel Victoria et son projet immobilier de remplacement. À ce jour, il n'y a pas de décision finale connue à ce sujet.



J. Mur de soutènement situé le long du parcours des Anses dans le secteur à l'ouest de la traverse derrière les résidences entre les nos civiques 5585 et 5753

Depuis 2020, le Regroupement déplore la détérioration du mur et de l'assise de la piste ainsi que certaines dénivellations du parcours asphalté de la piste cyclable dans ce secteur. Nous joignons des photographies qui illustrent cette situation. De l'asphaltage a dû être fait au cours de l'été pour combler les dénivellations. Un rappel a été fait à la Ville concernant les inquiétudes du Regroupement.



H. Comité de liaison Valero et Comité d'embellissement

Le Regroupement a maintenu sa participation au Comité de liaison avec la communauté de la raffinerie Jean-Gaulin (Valero).

Le Comité d'embellissement a repris ses travaux qui ont porté entre autres sur le renouvellement des panneaux informatifs au parc de la Jetée. L'installation des nouveaux panneaux informatifs doit avoir lieu sous peu.

I. Ascenseur et hôtel dans le secteur de la traverse

Les membres du Conseil d'administration suivent l'évolution des démarches concernant l'installation d'un funiculaire et d'un hôtel dans le secteur de la traverse. Il semble que ce projet d'hôtel a du plomb dans l'aile, des différents entre la Ville et le promoteur ont cours.

J. Suivi du référendum concernant les AirBNB

Des membres du Regroupement ont fait du porte-à-porte dans la zone concernée de la rue St-Laurent pour expliquer les enjeux et les modalités du référendum concernant l'application du règlement municipal interdisant la location d'une résidence par le propriétaire pour une durée inférieure à 3 mois, comme le système AirBNB le fait. Des dépliants ont été laissés aux occupants ainsi qu'aux portes des absents.

Il a été remarqué que les gens ne savaient pas trop pourquoi ils devaient voter, comprenaient mal la question. Nous avons ainsi dû faire un travail de vulgarisation. Les membres du Conseil d'administration ont *pris position* : ils jugent qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages à permettre l'hébergement touristique de courte durée. Suite au référendum, il n'y aura pas de AirBNB sur la rue St-Laurent.

Bien que la Ville ait procédé depuis mars 2023 à l'adoption du projet de règlement et par la suite à la tenue d'assemblées publiques de consultation sur le projet de règlement dans les trois arrondissements, le Regroupement déplore le manque de transmission d'information vulgarisée aux résidents ciblés pour voter ainsi que le manque de clarté de la question référendaire. Une rétroaction a été transmise au maire et au conseiller à ce sujet.

K. Communications

En ce qui concerne le plan de relance communicationnelle présenté l'an dernier, plusieurs actions ont été posées afin d'accroître la visibilité du Regroupement et améliorer la représentation et la consultation des membres. Bien que notre page Facebook frôle désormais le chiffre de 60 abonnés, certains membres sont plus difficiles à rejoindre et à mobiliser. L'envoi postal de l'an dernier n'ayant pas eu l'effet escompté. Le moyen le plus efficace de rejoindre nos membres demeurant le porte-à-porte. En somme, notre travail de visibilité se poursuit auprès des membres et des institutions et organismes lévisiens.

Concrètement, 3 propositions sur 8 ont été mises en place. 4 propositions sont toujours en cheminement et une proposition a été abandonnée.

L. La sécurité sur le parcours des Anses

Il est constaté au cours des derniers étés, l'apparition de multiples véhicules électrifiés (vélos ne requérant pas un effort musculaire pour que le moteur électrique soit enclenché, quadriporteurs, trottinettes électriques, mobylettes électriques, planches à roulettes électriques, planches gyroscopiques électriques).

Ces divers types de véhicules électrifiés circulent très souvent à vive allure sans respecter les règles en vigueur et sans tenir compte des nombreux utilisateurs du « Parcours des Anses »: piétons adultes et enfants, piétons avec poussette, randonneurs, joggeurs, patineurs, cyclistes réguliers et cyclistes avec remorque à vélo pour enfant...

La hausse fulgurante des ventes de petits véhicules électriques amène son lot de dangers sur le réseau cyclable, où la plupart de ces engins sont pourtant interdits. Les enjeux de sécurité sont préoccupants. Plus un véhicule roule vite et plus il est lourd, plus c'est un problème; les collisions n'ont pas les mêmes conséquences pour les piétons, patineurs et enfants.... »

Nous estimons que le Gouvernement québécois et le Ville de Lévis doivent légiférer et faire appliquer des règles strictes concernant l'utilisation des véhicules électriques sur les pistes multifonctionnelles, notamment :

- En exigeant un âge minimal et une immatriculation pour l'usage de ces petits véhicules électriques;
- En limitant la vitesse;
- En exigeant le port du casque de sécurité obligatoire;
- En exigeant une surveillance policière accrue tout au long de l'année;
- En installant un « terre-plein » séparant l'espace pour les vélos et petits véhicules électriques de la zone des piétons sur les pistes multifonctionnelles à haut débit d'achalandage.

États financiers au 30 août 2023

États des revenus et déboursés
pour la période débutant le 1er septembre 2022
se terminant le 31 août 2023

REVENUS	2022-2023	2021-2022
Dons et subventions	5 880,00	1 500,00
Ventes	0,00	0,00
Intérêts	2,32	2,12
		0,00
Total	5 882,32	1 502,12
DÉPENSES		
Poste et frais de bureau	0,00	0,00
Site Web	250,50	151,02
Téléphone et internet	0,00	0,00
Assurances	0,00	0,00
Frais de réunions	430,30	352,78
Bulletin d'information	0,00	0,00
Contributions à d'autres organismes (REQ)	0,00	0,00
Publicité	394,37	405,29
Autres événements	0,00	0,00
Nettoyage des berges 2021	0,00	0,00
Honoraires	0,00	0,00
Divers	0,00	0,00
Frais de Caisse	35,40	41,40
		0,00
	1 110,57	950,49
Excédant des revenus (des dépenses)	4 771,75	551,63

Du financement a été obtenu de diverses sources : le conseiller municipal, Valero, et quelques ministres : M. Bernard Drainville, Mme Andrée Laforest et M. Éric Girard.

...

Bilan au 31 août 2022

	2022-2023	2021-2022
ACTIF		
Petite caisse	26	26
Encaisse	8 456	3 685
Placements	0	0
Avances pour projets	0	0
Mobilier et équipement	0	0
Documents livres	0	0
Comptes à recevoir	0	0
Total de l'actif	8 482 \$	3 710 \$
PASSIF		
Comptes à payer	0	0
Chèques en circulation	0	0
Total du passif	0 \$	0 \$
Avoir propre au début de l'exercice	3 710	3 159
Excédant de revenus (dépenses)	4 772	551,63
Total de l'avoir	8 482	3 710
Total de l'avoir et du passif	8 482 \$	3 710 \$